



LE JEUDI 11 JUILLET 2013

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le jeudi 11 juillet 2013, à 20 h 17, à laquelle sont présents :

Claude Auger  
Jacinthe Brière  
Jacques D'Août  
Cécile Gauthier  
Sylvain Léger  
Stéphane Mongeon  
Carl G. Simpson  
France Turcotte

Marc Beaulieu  
Marc Carrière  
Jocelyn Fréchette  
René Langelier  
Raymond Ménard  
Dany Ouellet  
Alain Smolynecky

**Absences**

Jean-Marc Lavoie  
Michel Tardif

Anik Morin

**Les représentants du comité de parents :**

Anik Morin

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

**Parole au président et nouvelles de la FCSQ**

. Participation du vice-président au bal des finissants de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin : félicitations adressées au comité organisateur.

**Parole aux commissaires**

**Monsieur Raymond Ménard**

. L'organisme *Cœur-des-Vallées en action* a reçu la confirmation de son financement pour l'année scolaire 2013-2014, à savoir 285 000 \$.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 01 (2013-2014)**

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DIRECTION ADJOINTE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 02 (2013-2014)**

Attendu les termes de la résolution 113 (2012-2013) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2013-2014 – adoption »;

Attendu qu'un poste régulier à la direction adjointe du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie est à combler;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;



1587

QUE madame Annie Larocque soit nommée directrice adjointe du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, à titre régulier, à compter du 12 juillet 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET 2013-2014 – ADOPTION**

**RÉSOLUTION 03 (2013-2014)**

Attendu que conformément aux dispositions prévues à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3) la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

Attendu les termes de la lettre, datée du 3 juillet 2013, de la sous-ministre adjointe aux réseaux et aux enseignants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorisant la CSCV à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

Attendu que ladite lettre d'autorisation prévoit que la CSCV doit adopter « un plan précisant les mesures qu'elle a prises ou entend prendre pour que le budget de l'année scolaire 2015-2016 soit en équilibre »;

Attendu que le budget déposé prévoit un déficit d'exercice de 808 879 \$ et que le MELS a autorisé la CSCV à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 605 317 \$ la limite de 32 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2012 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs soit 203 561 \$;

Attendu que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée afin d'établir la subvention de péréquation est établie au montant de 4 507 554 058 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2013-2014;

Attendu que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,32653 \$ (taux brut) pour chaque tranche de 100 \$ de l'évaluation municipale (le taux brut de 0,32653 \$ auquel est soustraite la réduction résultera en un taux net de 0,26098 \$ du 100 \$ d'évaluation);

Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Attendu la recommandation formulée par les membres du comité relatif aux ressources matérielles et financières lors de leur rencontre du 12 juin 2013;

Attendu la recommandation du coordonnateur du Service des finances et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit de nouveau adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,32653 \$ (taux brut) pour chaque tranche de 100 \$ de l'évaluation municipale (taux net de 0,26098 \$ du 100 \$ d'évaluation).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DES SOLS, PHASE 2, À L'IMMEUBLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE, À VAL-DES-BOIS – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 04 (2013-2014)**

Attendu l'appel d'offres public AMT-1234DS07B pour des travaux de décontamination des sols, phase 2, du terrain de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Les Constructions et Pavage Jeskar Inc..... 430 570,00 \$  
5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal Nord (Québec) H1G 6N9



**1588**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Construction DJL Inc. ....  | 464 420,00 \$ (1) |
| 20, Émile-Bond, Gatineau (Québec) J8Y 3M7                         |                   |
| Valusol Inc. ....   | 541 067,00 \$     |
| 221, chemin de Bretagne, Route 148, Boucherville (Québec) H4B 0G7 |                   |
| Excavation Loiselle Inc. ....                                     | 559 684,00 \$     |
| 1679, rue Jean-Louis Malette, Gatineau (Québec) J8R 0C1           |                   |
| Construction Edelweiss Inc. ....                                  | 599 287,99 \$     |
| 960, chemin Edelweiss, Wakefield (Québec) J0X 3G0                 |                   |
| Construction Michel Lacroix Inc. ....                             | 698 500,00 \$     |
| 67, Route 105, Maniwaki (Québec) J9E 3A9                          |                   |

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre du programme de décontamination des sols;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 20 mai et du 11 juillet 2013;

Attendu la recommandation du coordonnateur du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le contrat pour des travaux de décontamination des sols, phase 2, du terrain de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois, soit adjugé à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour la somme de quatre-cent-trente-mille-cinq-cent-soixante-dix dollars (430 570,00 \$) taxes exclues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 05 (2013-2014)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 28 août 2013, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 20 h 30.

**Sylvain Léger,**  
Président du Conseil des commissaires

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général